

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 15 JANVIER 2021 À 18H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s:

Mme DECERF Florence, Mme LICOUR Claudine, M. FOURNET Freddy ; Mesdames BELLEBOUCHE Dominique, BOGAERTS Francine, DUFLOS Martine, LANCKRIET Céline ; SENÉ Martine ; Messieurs BLONDEL Fabrice, FONTAINE Vincent, TALVA Michaël,
Absent(e)s excusé(e)s : M. LANGLOIS Remi ; Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : M. LEFEBVRE Hervé à Mme DUFLOS Martine ; M. VASSEUR David à M. TALVA Michaël

➔ Présents : 12 – Absents : 1 - Pouvoirs : 2

VOTE : 14 pour

Le compte-rendu du précédent conseil a été approuvé à l'unanimité.

Mme Bogaerts Francine a été élue secrétaire de séance.

1-Raccordement des branchements d'eau rue Brossolette

Afin de mettre en place la canalisation de transfert des eaux pluviales, il y a lieu de supprimer l'une des deux canalisations qui alimentent cette rue et de modifier les 11 branchements des habitations les plus anciennes. Un devis a été demandé à la société Véolia pour une intervention en urgence. Le devis est de 9.228,18 € HT

Vote 14 pour

2- Rapport d'activités FDE

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités de la FDE avec les chiffres clés sur la concession, les travaux réalisés et les différents domaines d'intervention de la cette fédération qui s'appelle maintenant Territoire d'énergie.

3- Infos sur les travaux de déconnexion

Les travaux de déconnexion des eaux pluviales ont commencé le 11 janvier 2021. Ces travaux permettent d'en infiltrer 400m³ sous le terrain de boules en face du cimetière, 100m³ sous le futur parking rue Pierre Brossolette avec des caissons alvéolés. Au bout de la rue d'Hédicourt c'est une portion de chaussée empierrée qui servira de réservoir.

Des demandes de subventions ont été faites auprès de l'Agence de l'Eau qui promet 40% de subvention et 25% d'avance remboursable. Concernant le plan de relance, le dossier de demande de subvention déposé est complet mais la commission ne s'est pas encore réunie.

4- Convention avec le Conseil Départemental (utilisation de la RD191)

M. le Maire présente la convention qu'il est susceptible de signer avec le Conseil Départemental pour la traversée de route face au cimetière, dans le cadre des travaux de déconnexion des eaux pluviales.

Cette convention permet à la commune d'avoir accès à la voirie et de l'utiliser pour effectuer les travaux. Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention technique et financière.

➔Vote : 14 pour

5- Info recours Camus/commune

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a reçu du Tribunal Administratif l'informant que Monsieur Camus (entreprise Daniel Moquet) se désistait dans le recours qu'il avait intenté contre la commune et l'entreprise LD paysage au sujet du permis de construire accordé à cette dernière. La commune a dû produire un mémoire qui a été très prenant. La commune était défendue dans cette affaire par l'avocat Maureen Pupin du cabinet MMD.

6- Etêtage des thuyas du terrain de foot

Le chantier de taille des thuyas va démarrer le 20 janvier 2021. Ils vont être rabattus à 7m. Les employés communaux s'occuperont d'évacuer les branches, ce qui représente un volume important.

7- Info Route du Poisson

Monsieur le Maire et Madame Licour informent qu'ils ont reçu les organisateurs de la Route du Poisson qui aura lieu le 25 septembre 2021. Pour les 30 ans de cette épreuve ils souhaitent lui donner un éclat particulier. Cette année, ce sont 20 équipages de 2 chevaux de trait qui sont inscrits et chaque équipe se compose de 11 attelages qui se relaient toutes les 7 étapes. Une étape fait environ 15 km. Notre village a été choisi pour être ville étape (Flixecourt/Saint-Sauveur) avec arrivée prévue à partir de 20h30. Pour l'organisation, il y a besoin d'un chef de relais et Monsieur le Maire propose que Madame Licour occupe ce poste. Le Conseil est d'accord sur ce choix.

8- Présentation de l'aménagement des rues Salengro et Brossolette

Une première esquisse des aménagements de ces rues est présentée au Conseil Municipal. Les possibilités d'aménager sont faibles en fonction de l'étroitesse de ces voies mais on retrouve la continuité de l'aménagement de la rue du 2 septembre 44 : écluses pour faire ralentir, parties en blocs Vauban, bordures franchissables ou double caniveau, entrées en enrobé, trottoirs en béton désactivé et places de parking matérialisées. Les endroits pour le stationnement sont restreints et il faut envisager l'aménagement d'un parking.

Prochain conseil : VENDREDI 19 FEVRIER 2021 à 18H30

Le Maire

Le Conseil Municipal



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 19 FÉVRIER 2021 À 18H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s:

Mme DECERF Florence, Mme LICOUR Claudine, M. FOURNET Freddy, M. LANGLOIS Rémi ; Mesdames BELLEBOUCHE Dominique, DUFLOS Martine, LANCKRIET Céline ; Messieurs LEFEBVRE Hervé, VASSEUR David ;

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir :

Mme BOGAERTS Francine à M. FOURNET Freddy ; M. FONTAINE Vincent à M. DELATTRE Gilles ; M. TALVA Michaël (arrivé à 19h) à M. VASSEUR David ;

Absent(e)s : Mme SENÉ Sabine ; M. BLONDEL Fabrice

➔ Présents : 10 – Absents : 2 - Pouvoirs : 3 puis 2 à partir de 19h

Le compte-rendu du précédent conseil a été approuvé à l'unanimité.

Mme Licour Claudine a été élue secrétaire de séance.

1-Devis poste de relevage rue Hédicourt (2021.02.01EAU)

M. le Maire distribue des plans afin de se rendre compte de la position des travaux. La société TDE a nettoyé le poste lorsqu'elle est venue installer la pompe.

Les pompes ont beaucoup souffert à cause des lingettes. Les hélices se bloquaient fréquemment. La remise en état du poste de relevage prend en considération cet aléa en installant une hélice plus performante. Toutefois, il serait judicieux d'éviter de jeter les lingettes dans les eaux usées.

M. le Maire propose le devis de TDE à hauteur de 5.977,20 € HT, soit 7.172,64 € TTC.

Vote 13 pour

2- Devis élagage thuyas école maternelle (2021.02.02BP)

Il a été demandé un devis pour élaguer les arbres de l'école maternelle. L'élagage s'effectuera à 5m de haut en taille douce. Les employés communaux évacueront les branchages. Le montant du devis de LD Paysages est de 1.350 € HT, soit 1.620 € TTC.

Vote 13 pour

3- Devis gravillonnage partie de la rue Hédicourt (2021.02.03BP)

M. le Maire a expliqué profiter de la présence de la société STPA qui s'occupe actuellement de la déconnexion des eaux pluviales pour demander un devis concernant le gravillonnage de la partie haute de la rue Hédicourt. Il s'élève à 5.621,72 € HT, soit 6.746,06 € TTC.

Vote 13 pour

4- Zone de développement éolien sur le territoire

M. le Maire a rencontré un représentant de la société VALECO, producteurs d'énergies renouvelables. Il a été sollicité comme tous les maires de l'intercommunalité concernant une potentielle implantation d'éoliennes sur le territoire. M. le Maire distribue une carte et indique qu'il y aurait trois emplacements possibles pour des éoliennes de 5 mégawatts et 125 mètres de haut. Ces éoliennes rapporteraient une somme non négligeable à la commune.

Toutefois, à la fin de son exposé, des conseillers s'opposaient déjà à ce projet, arguant sur les nuisances sonores, sur le développement d'éventuelles maladies et sur la mort de tous les animaux nocturnes qui se prennent dans les hélices.

Le conseil étant partagé sur le sujet, il sera revu ultérieurement avec des informations complémentaires.

➔Reporté

(Arrivée de M. TALVA)

5- Demande école Saint-Martin (2021.02.04BP)

L'école Saint-Martin demande 875,59 € pour la participation de frais de scolarisation d'un enfant habitant Saint-Sauveur. Cette participation a été instaurée par la loi CARLE pour rétablir l'équilibre financier entre les écoles privées et publiques. Or, la commune dispose de capacité suffisante pour accueillir les enfants. Elle assure un service de restauration et de garde d'enfants. L'enfant concerné n'a pas de fratrie déjà scolarisé dans cet établissement amiénois. Et aucune raison médicale ne justifie la scolarisation hors Saint-Sauveur. Pour toutes les raisons évoquées, le conseil municipal s'oppose à payer la somme demandée par l'école Saint-Martin

Vote 13 contre

6- Création poste attaché (2021.02.05BP)

M. le Maire rappelle que Karine DELAHAYE avait été inscrite sur la liste d'aptitude des attachés territoriaux dans le cadre des promotions internes. Le conseil avait validé son avancement de grade mais la procédure avait été suspendue puisque Mme Delahaye est partie en détachement. Puisqu'elle a réintégré le personnel, la procédure peut reprendre. Il faut donc prendre une délibération pour valider la création du poste d'attaché qui sera effectif à compter du 1^{er} avril pour tenir compte des deux mois de publications auprès du centre de gestion.

Vote 13 pour

7- Info Travaux

Les travaux connaissent en ce moment des périodes d'arrêt dues aux conditions climatiques difficiles. Mais les entreprises font ce qu'elles peuvent pour tenir les délais.

Rue Roger Salengro : les caissons ont été mis en place. Il faut maintenant attendre la stabilisation du terrain avant d'installer le terrain de boules. Ensuite, un paysagiste interviendra pour l'engazonnement.

Rue Pierre Brossolette : Les nouveaux branchements sont en place. Lors des travaux de réaménagement, Veolia a trouvé 4 branchements en plomb qu'il a fallu changer.

Rue Hédicourt : La chaussée empierrée a été installée. Le chemin qui sera repris ultérieurement a été nivelé. Après la période de dégel, la société procédera au gravillonnage.

Pour l'instant, le chantier est arrêté jusqu'au 24 février par ordre de service. Il reprendra en fonction des conditions climatiques plus favorables. D'ailleurs, les barrières de dégel ont provoqué des difficultés à des sociétés comme Comlev, leurs camions ne pouvant plus circuler.

8- Info ZAC

M. le Maire énumère les différentes avancées sur les permis accordés et les acquisitions de terrains de la zone d'activités :

- * le permis ASD est accordé
- * les chantiers ECF, Quadyland, ACCORE, CJC sont en cours
- * La plateforme ECF a reçu la visite des gens du voyage. 35 caravanes avaient investi le terrain. Le propriétaire de la parcelle, la CCNS ainsi que la commune ont porté plainte. M. Le Maire a d'ailleurs sollicité les services de la Préfecture car il y avait violation de propriété privée.
- * Le terrain Valcity est en cours de viabilisation. Valcity n'a pas payé cher le terrain mais s'était engagé à effectuer toutes les viabilisations.
- * Le chantier JBD, groupe Auchan, (6ha) devrait bientôt commencer.
- * Les terrains initialement envisagés par TBO et STA ont été redistribués car les sociétés ne donnent pas suite (malgré des relances du notaire). Ils ont été redistribués à Martelle Pro et Domeco.

Il reste un terrain de 3.000 m² sur l'ensemble de la ZAC.

9- Info masques

La Préfète a pris un arrêté pour rendre le port du masque obligatoire sur tout le territoire de la communauté de communes Nièvre et Somme, dont Saint-Sauveur fait partie.

Les conseillers ont exprimé leur étonnement de ne pas avoir été alertés. Il faudrait insérer l'information sur le site. Mme Bellebouche estime que la population aurait dû être informée. Et il n'y a pas que les habitants, il y a les personnes de passage. Il faut donc communiquer aux grands axes de la commune par le biais de panneaux. Ils seront posés dès lundi.

10- Info CCNS

Dorénavant, le compte rendu de la CCNS va être adressé à la mairie, et il devra être redistribué à tous les conseillers. Mme Licour survole les sujets qui ont été abordés en réunion communautaire.

11- Info Convention pour l'autorisation du Droit des Sols

Une convention tripartite a été signée entre Amiens Métropole, la CCNS et la commune de Saint-Sauveur afin de faciliter l'instruction des permis de construire et des déclarations de travaux.

Le traitement de chaque acte d'urbanisme reviendrait à 350 €, il est pris en charge par la CCNS. Le service mutualisé proposé par Amiens Métropole permet de faire des économies et il est plus que satisfaisant.

12- Tarification de Véolia - EAU

M. le Maire s'est rendu à une réunion concernant les tests effectués dans le cadre du suivi du virus du Covid dans les eaux usées. Le coût du traitement est supporté par le syndicat intercommunal du traitement des eaux (SITE). D'ailleurs, les boues produites en début d'année 2020 n'ont pas pu être épandues. Il y a eu un surcoût de traitement de ces boues supporté par le S.I.T.E. Aujourd'hui, la solution a été trouvée, les boues sont chaulées.

Le prestataire Véolia avec qui la commune de Saint-Sauveur a un contrat pour des services définis est amené à facturer en supplément chaque nouvelle proposition d'amélioration ou de changement.

A titre d'informations, voici les différentes tarifications présentes sur une facture :

Prix consommateur part distributeur : 0,68 € HT

Part communale : 0,45 €/ M³

Taxes de réservation : 0,1 €

Redevance assainissement : 1,20 € HT

Il y a par ailleurs 45 € de frais de mise en service, 25 € de frais d'ouverture ou fermeture de compte et 10 € de frais de duplicata de factures.

13- TBO (Eloy)

Il a été adressé une lettre concernant la mise à disposition du terrain près de la base nautique. L'intercommunalité a également adressé un courrier pour signifier qu'il ne pourrait plus prétendre à une parcelle sur la ZAC étant donné qu'aucune suite n'avait été donnée au projet. A ce jour, la société TBO n'a plus de terrain sur la ZAC. La société recherche un autre terrain, soit envisager l'achat du terrain de M. Jouy, mais ce terrain est en zone N, donc non constructible. Il sera possible de stocker des bennes.

14- Logements communaux

* L'association titulaire, s'occupant dorénavant de M. Hubaud Éric, s'occupera de vider la maison d'ici la fin du mois de février. L'état des lieux aura lieu début mars.

* Un logement s'est libéré rue Maurice Garin. La commission d'attribution s'est réunie le 18 février pour proposer des noms à la SIP. Une réunion est prévue le 25 février pour l'attribuer.

14- Chauffage – travaux vieille école (2021.02.06BP)

Des travaux de plomberie, de remise aux normes et de pose sont à prévoir sur le chauffage de la vieille école car le ballon d'eau chaude ne fonctionne plus. Un devis a été demandé à Dambreville, intervenant fréquemment sur cette chaudière. Le montant est de 4.868,47 € HT, soit 5.842,16 € TTC

Vote 13 pour

14- Chauffage – travaux école primaire (2021.02.07BP)

Des travaux de plomberie et de remise aux normes sont à prévoir sur le chauffage dans le bureau de la directrice à l'école primaire. Les canalisations existantes sont bouchées. Un devis a été demandé à Dambreville. Les travaux s'effectueront pendant les vacances scolaires. Le montant est de 780,10 € HT, soit 936,12 € TTC

Vote 13 pour

=> Le défilé carnavalesque et la crêpes party sont annulés. Le maquillage des enfants n'est pas possible. Les protocoles liés à la crise sanitaire sont de plus en plus stricts.

=> Il a été convenu de mettre en place des « flash memo » pour les conseillers afin de les informer au mieux et le plus rapidement possible.

Prochain conseil : JEUDI 18 MARS 2021 à 20H00

Le Maire

Le Conseil Municipal



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 8 AVRIL 2021 À 20H00
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s:

BELLEBOUCHE Dominique, DECERF Florence, DUFLOS Martine, FOURNET Freddy, LANCKRIET Céline, LANGLOIS Rémi, LEFEBVRE Hervé, LICOUR Claudine, TALVA Michaël

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : BOGAERTS Francine à FOURNET Freddy, FONTAINE Vincent à DELATTRE Gilles

Absent(e)s : BLONDEL Fabrice, SENÉ Sabine, VASSEUR David

➔ Présents : 10 – Absents : 3 - Pouvoirs : 2

Avant le début de la réunion, M. Thiney est venu présenter son successeur, le docteur Leguille Simon qui prendra ses fonctions à compter du 1^{er} juillet 2021.

Le compte-rendu du précédent conseil a été approuvé à l'unanimité.

Mme Licour Claudine a été élue secrétaire de séance.

1-Approbation du compte de gestion 2020 (2021.04.01BP)

M. le Maire rappelle que le compte de gestion émane de la trésorerie. Il en expose les chiffres essentiels.

	Section investissement	Section fonctionnement	Total sections
Recettes	251.404,62 €	1.230.848,30 €	1.482.252,92 €
Dépenses	467.465,37 €	957.425,80 €	1.424.891,17 €
Résultat	Déficit : 216.060,75 €	Excédent : 273.422,50 €	Déficit : 57.361,75 €

	Résultat exercice 2019	Part investiss. 2020	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-203.506,57 €		-216.060,75 €	-419.567,32 €
Fonctionnement	1.922.337,37 €	203.506,57 €	273.422,50 €	1.992.253,30 €
Total	1.718.830,80 €	203.506,57 €	57.361,75 €	1.572.685,98 €

M. le Maire demande de valider le compte de gestion de la trésorerie de Flixecourt

➔ Vote 12 pour

2- Vote du compte administratif 2020 (2021.04.02BP)

M. le Maire demande au conseil d'élire le président de séance pour exposer le compte administratif. Mme Licour est élue à l'unanimité. Elle expose la présentation générale.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	957.425,80 €	1.230.848,30 €
Section d'investissement	467.465,37 €	251.404,62 €
Report de l'exercice		
Section de fonctionnement		1.718.830,80 €
Section d'investissement	203.506,57 €	

		Dépenses	Recettes	
Résultat Cumulé	Section de fonctionnement	957.425,80 €	2.949.679,10 €	
	Section d'investissement	670.971,94 €	251.404,62 €	
	Total cumulé	1.628.397,74 €	3.201.083,72 €	1.572.685,98 €

Nous retrouvons bien le solde cumulé comme sur le compte de gestion de la trésorerie. Mme Licour demande au conseil de valider les comptes.

→ Vote 11 pour (M. le Maire étant sorti de la salle)

3- Affectation du résultat 2020 (2021.04.03BP)

M. le Maire explique les résultats de 2020 et les chiffres placés au compte 1068 et au 002. La trésorière demande d'affecter le résultat au compte 1068 et au 001 car le résultat d'exercice d'investissement est déficitaire, soit 57.084,03 € au 001 (DI) et au 1068 (RI) et 225.990,54 € au compte 002

EXCEDENT GLOBAL CUMULÉ DE FONCTIONNEMENT	1.992.253,30€
Affectation obligatoire :	419.567,32€
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1.572.685,98€
Total affecté au c/1068	419.567,32 €
DEFICIT GLOBAL CUMULÉ Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

→Vote : 12 pour

4- Vote du 1259 - Taxes (2021.04.04BP)

M. le Maire explique qu'auparavant, le conseil votait le document dénommé 1259 qui comportait les trois taxes (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et non bâti). Avec la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, une compensation a été créée pour les communes en intégrant le pourcentage de la taxe foncière bâti du département. Le nouveau taux pour la taxe foncière sur le bâti serait de 54,53%. Pour bien comprendre, il faut reprendre le taux communal 2020 (28,99%) auquel s'ajoute le taux départemental (25,54%) soit 54,53 %. Le taux de la taxe foncière sur le non bâti reste à 40,90 %. Toutefois, il subsiste encore une taxe d'habitation mais elle est infime. Elles concernent les résidences secondaires.

Avec cette nouvelle présentation du formulaire 1259, la refonte de la taxe d'habitation et la compensation sur la taxe foncière, M. le Maire propose de laisser en l'état les taux d'imposition la première année. Il vaut mieux être prudent, d'autant qu'un coefficient correcteur va être fixé et gèlera les taux et données pour les années futures.

→Vote 12 pour

5- Affectation du produit des concessions de cimetières (2021.03.13BP)

M. Le Maire rappelle que jusqu'alors, le produit des concessions était réparti à deux tiers pour le budget principal et un tiers pour le CCAS. Il s'avère que cette répartition a été abrogée il y a quelques années. Dès lors, les collectivités étaient invitées à faire part de leur choix sur cette répartition. L'entretien du cimetière coûte cher au budget principal et non au CCAS. Il serait donc logique que les produits reviennent à ce budget uniquement. M. le Maire propose ainsi que le produit des concession de cimetières soit dorénavant versé sur le budget principal.

→Vote 12 pour

6- Vote du budget primitif du budget communal (2021.04.05BP)

M. le Maire demande de prendre la page 7 et la page 9 afin de survoler les dépenses de fonctionnement, recettes de fonctionnement, dépenses d'investissement et recettes d'investissement. Il les énumère et répond aux éventuelles questions des conseillers. Le budget est voté en équilibre à hauteur de 2.770.000 € en section de fonctionnement et 2.100.000 € en section d'investissement.

→Vote 12 pour

7- Subvention du BP vers le CCAS (2021.04.06BP)

Comme chaque année, le budget communal participe au budget du CCAS. Cette année, le maire propose de renouveler la subvention à hauteur de 13.000 €

→Vote 12 pour

8- Subvention aux associations (2021.04.07BP)

M. le Maire explique que la subvention versée aux associations est une subvention de fonctionnement. Il est vrai que l'année 2020, frappée par la crise sanitaire, n'a pas permis aux associations de proposer leurs activités comme les autres années. Pour montrer la solidarité de la commune envers elles, le maire propose de ne pas baisser les subventions et de les reconduire à l'identique, en espérant que l'année 2021 permettra une issue positive.

→Vote 12 pour

9- Affectation du résultat 2020 Budget EAU (2021.04.08EAU)

Lors de la dernière séance du 18 mars, le conseil avait voté l'affectation de résultat 2020 pour le budget EAU. Il s'avère que le tableau a été tronqué d'une ligne, faussant ainsi le résultat. Il y a lieu d'annuler et remplacer la délibération 2021.03.03EAU.

	Résultat CA	Virement à la section de fonctionnement	Résultat de l'exercice	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	372,82		-57.456,85	-57.084,03
FONCT	192.080,73		33.909,81	225.990,54
				168.906,51

L'affectation de résultat 2020 pour le budget EAU est donc 168.906,51 €

→Vote 12 pour

10- Décision modificative DM1 (2021.04.09EAU)

L'affectation du résultat a une conséquence sur le budget primitif. Il y a lieu de prendre une décision modificative afin de garder le budget équilibré.

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Dépenses de fonctionnement Chapitre 11, article 61523 : -1.000 € Chapitre 042, article 6811 : + 1.000 €	Recettes de fonctionnement Chapitre 002, article 002 : -57.084,03€ Chapitre 70, article 704 : + 57.084,03 €

→Vote 12 pour

11- Modifications des statuts de la CCNS (2021.04.10BP)

La communauté de Communes Nièvre et Somme a pris une nouvelle compétence dénommée « mobilité ». Elle devait la prendre maintenant, même si à ce jour, elle n'en a pas l'utilité, sinon, il n'aurait plus été possible de prendre cette compétence ultérieurement. Comme la commune de Saint-Sauveur est adhérente de la CCNS, elle doit approuver le changement de statuts, incluant cette nouvelle compétence.

→Vote : pour : 12

12- Logement communal

Un logement communal s'est libéré, le locataire était sous tutelle (association tutélaire de la Somme).

Suite aux dégradations, le conseil s'accorde pour demander 10.000 € pour les réparations à l'ATS.

→Vote : pour : 12

D'ailleurs, en allant faire l'état des lieux, M. le Maire a jugé que la cheminée était extrêmement menaçante. Il a ainsi demandé une intervention à l'entreprise MILLE afin de faire démonter la cheminée et éviter tout accident. Il va falloir certainement poser un échafaudage. Le Maire propose de prendre une délibération de principe afin que l'entreprise MILLE puisse mettre en sécurité le logement communal et mettre à terre la cheminée.

→Vote : pour : 12 (**2021.04.12BP**)

13- Aire de jeux pédagogiques (2021.04.11BP)

Suite à la rénovation et au rafraichissement du jeu appelé « cabane de l'ours », M. le Maire propose d'y ajouter un jeu pour les plus petits et d'agrémenter les alentours en installant une table couverte, afin que les parents puissent profiter des lieux avec leurs enfants.

Des jeux pédagogiques ont été choisis dans le catalogue de la société SEMIO

Une tortue sur ressort : 670,39 €HT

Table couverte : 852,08 € HT

Dalles pour jeu sur ressort : 496,34 € HT

➔Vote : pour : 12

14- Points divers

* La fibre

Elle arrive dans la commune. M. le Maire a reçu dans la journée l'information que la fibre arrivait dans le village. Les travaux sont mandatés par Somme Numérique qui prend tout en charge. Les propriétaires des maisons concernées vont être contactés afin d'autoriser le passage de câble en façade et la pose de boitier.

* CNAS (comité national d'actions sociales)

M. Lefebvre informe qu'il a été à une réunion concernant le CNAS. Il a fait part des remarques que les agents (par le biais de sa représentante) avaient souhaité. Par ailleurs, M. Lefebvre a été élu au niveau départemental du CNAS.

* CAT Flixecourt

Mme Bellebouche signale quant à elle avoir été élue au bureau de l'Esat de Flixecourt.

* Pâques différent

Mme Decerf relate que Pâques s'est déroulé différemment que les autres années à cause de la crise sanitaire. Toutefois, il y a eu beaucoup de sourires au passage des cloches dans les écoles. Mme Bellebouche estime que ce genre de manifestations n'est pas assez mis en valeur. Il faudrait peut-être avoir un relais dans le courrier picard.

* Coupures de courant

M. le Maire revient sur les coupures de courant qui ont été fortement désagréables. Elles seraient dues à un souci de haute tension à Poulainville. La commune ne peut malheureusement rien faire dans ces cas-là à part subir comme tous ses habitants.

M. le Maire rappelle que l'accueil des nouveaux habitants est fixé au jeudi 20 mai 2021, si la situation sanitaire le permet.

Prochain conseil : MERCREDI 19 MAI 2021 à 20H00

Le Maire

Le Conseil Municipal



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 19 MAI 2021 À 20H00
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s:

BELLEBOUCHE Dominique, BOGAERTS Francine, DECERF Florence, DUFLOS Martine, FONTAINE Vincent, FOURNET Freddy, LANCKRIET Céline, LANGLOIS Rémi, LEFEBVRE Hervé, LICOUR Claudine, TALVA Michaël, VASSEUR David

Absent(e)s : BLONDEL Fabrice, SENÉ Sabine,

➔ Présents : 13 – Absents : 2 - Pouvoirs : 0

Le compte-rendu du précédent conseil a été approuvé à l'unanimité.
Mme Bogaerts Francine a été élue secrétaire de séance.

1-Info suite des demandes de subvention

M. le Maire rappelle que des demandes de subvention avaient été déposées pour les projets de travaux de déconnexion d'eaux pluviales dans le cadre du DSIL (dotation de soutien à l'investissement local). Nous avons eu un retour négatif. Ce dispositif a été victime de son succès. Il y a eu beaucoup de dossiers déposés et la Préfecture a priorisé les communes les plus nécessiteuses. Pour les travaux de rénovation du bâtiment occupé par Comlev, la somme n'atteignant pas 50.000 €, il n'a pas été possible d'obtenir une subvention.

Il faut noter que les travaux de déconnexion sont soumis à une surveillance particulière due à la charte de contrôle établie par l'agence de l'eau. Tout doit être vérifié par des passages de caméras par exemple. La commune sera éligible à une aide financière uniquement si tout est aux normes.

En revanche, la demande de subvention pour l'équipement informatique de l'école primaire a été validée. Le dossier est complet.

Enfin, nous avons reçu la subvention de 18.000 € concernant l'extension du vestiaire du stade de football.

2- Sécurisation du réseau d'eau potable (2021.05.01BP)

M. le Maire précise que la commune a reçu un courrier de M. Perdrix, notre nouvel interlocuteur de l'Agence de l'Eau. Afin de constituer le dossier financier, il demande beaucoup d'informations : la pérennisation du captage communal, la réactivation de la procédure de protection. Il incite à procéder à une démarche diagnostique sur le service d'eau potable, subventionnée à 70% par l'Agence de l'Eau.

M. le Maire annonce clairement la situation, si la commune abandonnait le captage d'eau, le prix de l'eau augmenterait de plus de 0,70 €. A ce jour, les analyses sont bonnes, il n'y aurait aucune raison de l'abandonner.

Les membres du conseil se concertent et expriment leur souhait de pérenniser le captage communal. Ils énoncent leur intention claire de réactiver la procédure de protection. Ils valident la démarche diagnostique afin de connaître la situation du réseau communal. Il y a lieu de choisir un bureau d'études pour établir cette démarche diagnostique.

➔Vote : 13 pour

3- Estimation aménagement rue Roger Salengro (2021.05.02BP)

Des devis ont été demandés auprès d'EVI A pour 5 projets :

* création de deux écluses doubles avec rétrécissement axial

33.242,50 € HT – 39.891,00 € TTC

* marquage visuel de l'entrée de la commune (vitesse limitée à 50km/h)

32.264,00 € HT – 38.716,80 € TTC

* création d'un cheminement piéton en béton désactivé accessible aux handicapés et passages piétons réglementaires

227.465,00 € HT – 272.958,00 € TTC

* création de 15 places de stationnement

40.337,50 € HT – 48.405,00 € TTC

* bordurage de la voirie départementale A1 et CS2

228.300,50 € HT – 273.960,60 € TTC

Le plan de ces travaux est affiché afin de se rendre compte de l'étendue et des conséquences. M. le Maire explique que les écluses sont imposées par le Département. Toutefois, plusieurs conseillers signalent l'inutilité de celle au niveau de la rue Louis Prot. Il ne faudrait garder que la première. Le souci est que les écluses sont difficiles à placer, elles doivent aider à réguler la circulation et en même temps, elles ne doivent pas empêcher les riverains de rentrer et sortir de chez eux. Par ailleurs, les pavés semblent être glissants et dangereux.

M. le Maire en a profité pour demander le devis du parking qui serait créé sous réserves d'acquérir la parcelle concernée.

* création d'un parking de 25 places

145.517,50 € HT – 174.621,00 € TTC

Il y aura lieu de demander une autre proposition en se posant la question de l'utilité de la deuxième écluse, voire la supprimer complètement.

→Vote : 13 pour

4- Info utilisation du terrain CPO pour ELFE

CPO n'utilisait plus le terrain loué à la commune et l'a notifié par courrier. La société ELFE a profité de l'occasion pour solliciter M. le Maire. La location a été actée à compter du 1^{er} mai 2021 pour 10.000 € par an. Un gros nettoyage a d'ores et déjà été effectué.

5- Emplois saisonniers (2021.05.03BP)

Comme tous les ans à la période estivale, le centre de loisirs se met en place puis les agents prennent leurs congés. Il y a lieu de prendre une délibération pour procéder au recrutement des emplois saisonniers, aussi bien pour les services techniques que pour le service périscolaire et le service de nettoyage.

→Vote 13 pour

6- Tarification centre de loisirs (2021.05.04BP)

M. le Maire rappelle que le centre de loisirs aura lieu, selon les informations liées à la crise sanitaire, du jeudi 8 au vendredi 30 juillet 2021. La tarification est découpée en 3 tranches en fonction du quotient familial comme préconise par la CAF.

	Q.F.	Tarif/ jour
Tarif A	< 680	3,80 €
Tarif B	681 à 999	4,80 €
Tarif C	> 1000	5,80 €

M. le Maire propose de renouveler cette tarification

→Vote 13 pour

7- Indemnités pour les campings (2021.05.05BP)

Avec la mise en place du centre de loisirs, des excursions et sorties seront organisées dont des nuitées en camping, toujours selon les informations sanitaires en vigueur. Il y a lieu de prendre une délibération afin d'indemniser les animateurs qui encadrent cette activité. Le forfait nuitée s'élève à 38 €. M. le Maire propose de renouveler cette tarification

→Vote 13 pour

8- Information ferme Delavière (2021.05.06BP)

M. le Maire explique que l'avocat de M. Delavière a adressé un courrier pour refuser l'offre de la commune à hauteur de 150.000 € et à préciser la proposition « plancher » pour l'éventuelle vente de son client fixée à 180.000 €. M. le Maire lit le courrier et précise que le notaire de la commune a échangé avec l'avocat sans succès. La proposition semble disproportionnée selon le notaire, avis partagé par certains conseillers. M. le Maire propose de faire estimer le bien par les domaines afin de connaître la valeur vénale, de la manière la plus neutre possible. Les conseillers chargent M. le Maire d'effectuer les démarches auprès de la direction immobilière de l'Etat afin d'avoir une estimation.

→Vote 13 pour

9- Jurés d'assises

Comme chaque année, des jurés d'assises sont choisis parmi la liste des électeurs de la commune sur demande de la Préfecture.

Le tirage au sort est effectué afin de désigner trois personnes :

* 0238 = COULON Alexandre, 25 résidence du Moulin

* 1003 = THINEY Dominique, 269 rue du 2 septembre 1944

* 0242 = COULON Michel, 225 rue Henri Sené

Ces personnes seront averties par courrier.

10- Info GrDF

Actuellement, le gaz utilisé par GrDF provient d'un gisement situé à Groninge aux Pays-Bas. La France va basculer vers une alimentation en gaz naturel à haut pouvoir calorifique dit « gaz H » qui proviendra majoritairement de Norvège, de Russie ou d'Égypte. Il faut donc anticiper les changements. En 2021, GrDF procèdera à l'inventaire de toutes les sources d'utilisation de gaz. Le particulier sera sollicité pour indiquer s'il a une chaudière et le nom de son prestataire éventuel. Puis, en 2022, il y aura un réglage soit par Gaz de France soit par l'installateur agréé et tous les frais seront pris en charge par GrDF. Enfin, en 2023, le changement s'effectuera.

Il faut que les habitants du village acceptent cette vérification et ce changement. S'ils refusaient, ils n'auraient plus de gaz par la suite et les chaudières ne fonctionneraient plus. Mais surtout, le coût d'intervention serait à leur charge.

11- Délibération redevance GrDF (2021.05.07BP)

Tous les ans, GrDF nous informe du montant de la redevance de concession et de celui pour l'occupation provisoire du domaine public. Il y a lieu de prendre une délibération pour encaisser les recettes. A ce jour, GrDF nous a fourni uniquement la redevance de concession à hauteur de 1.073,86 €, représentant 1% du montant perçu. La redevance d'occupation du domaine public nous sera transmise dans les semaines à venir. Le conseil autorise M. le Maire à émettre les titres afin d'encaisser les recettes

→Vote : pour : 13

12- Délibération et info CDG80 (ACFI/ LDG) (2021.05.08BP)

*ACFI

L'obligation de nommer un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) s'impose à toutes les collectivités. Il a une mission de contrôle des conditions des règles d'hygiène et de sécurité et de proposition en mesures de prévention. Le centre de gestion propose à ses membres affiliés une convention pour la mise en place de cet agent qui serait de ce fait mutualisé. Le coût de cette mission est imputé sur la cotisation additionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal opte pour la délégation au centre de gestion et autorise le maire à signer la convention afin que cette mission soit mise en place au sein de la collectivité.

→Vote : pour : 13

* Lignes Directives de Gestion

Les lignes directives de gestion ont été définies par le décret du 29 novembre 2019, avec l'obligation d'application dans les collectivités au 1^{er} janvier 2021. Il y a donc lieu d'établir ces lignes qui permettent de connaître et d'établir une perspective professionnelle pour les agents. Ce document va être validé par le comité technique du centre de gestion d'ici le 8 juin. Puis le maire pourrait établir l'arrêté de mise en place des lignes directives applicables à tous les agents.

13- Info ZAC

Trois nouvelles sociétés vont potentiellement intégrer la ZAC

* Activa Park : le permis a été déposé pour 20 cellules de 100 à 300m², destinées à accueillir des artisans

* Dannièrre (société de plafond et cloisons) a signé une promesse de vente pour une parcelle de 3.500 m²

* Martelle Pro (logistique de mobilier de bureau et mobilier scolaire) a signé une promesse de vente pour une parcelle de 8.000 m². Le permis devrait être déposé d'ici fin juin.

L'immobilier est dopé par la proximité de la ZAC. Les différents salariés cherchent à s'établir dans le village dès que possible.

14- Info logement communal

Le logement communal a été libéré. L'association tutélaire qui avait la curatelle du locataire a indiqué n'être plus en charge du dossier et que toute prochaine correspondance resterait sans suite. La succession étant déficitaire, la commune n'a aucune possibilité de retrouver les fonds des loyers impayés et des travaux nécessaires à la réhabilitation du logement.

15- Info recensement

Le recensement a lieu normalement tous les 5 ans. En raison de la crise sanitaire, l'Insee a décidé à titre exceptionnel de reporter à 2022 ou 2023. Concernant saint-Sauveur, l'enquête de recensement se réalisera en 2023.

16- Organisation des élections

Comme à chaque élection, M. le Maire essaie d'organiser la tenue du bureau de vote par créneau horaire. La complexité cette année tient en la tenue de la double élection, il y a donc deux bureaux de vote à tenir.

Chacun se positionne sur les créneaux disponibles, les conseillers absents sont placés dans l'attente de leur réponse afin qu'ils puissent prendre part à cette organisation. Le tableau sera revu et actualisé très rapidement.

17- Désignation du représentant auprès de l'UDAF (2021.05.09BP)

Il y a lieu de désigner un représentant du CCAS auprès de l'UDAF. Mme Bellebouche, conseillère municipale et membre du CCAS se porte volontaire. Le conseil valide sa candidature

→Vote : pour : 13

18- Info route du poisson

M. le Maire laisse la parole à Mme Licour en charge de ce dossier et cheffe de relais.

La route du poisson se déroulera du 21 au 26 septembre. C'est une course d'attelage d'endurance sur 24 h et 300 km avec des chevaux de trait.

Des contacts ont été pris avec la MFR de Villers Bocage qui est partante pour apporter une aide humaine et logistique. Il a même fallu les freiner tant ses membres souhaitent s'impliquer. Mme Licour attend une date de réunion la semaine prochaine afin d'avoir les dernières informations. A l'issue, elle pourra communiquer au mieux. Toutefois, M. le Maire annonce d'ores et déjà des impossibilités avec ce projet, notamment bloquer complètement les routes. Le passage à Saint-Sauveur est prévu le samedi 25 septembre à partir de 20h50.

19- Info City Park (2021.05.10BP)

La commission jeunesse et la commission travaux se sont réunies afin de mettre en place un city park à Saint-Sauveur. Un devis a été demandé à la société Renov'Sport qui s'élève à 67.602,00 € HT, soit 81.122,40 € TTC. Le commercial de cette société en a installé un à Querrieu. Il a précisé que ce genre de terrain multisports pouvait être subventionné à 80% par la DETR et la Région Hauts de France.

Il faudra préparer le terrain et abattre les peupliers cette année, ce qui permettra d'envisager l'installation du city park d'ici 2022.

→Vote : pour : 13

20- Fête locale

La tenue de la fête locale, prévue le 30 mai est très compliquée avec la crise sanitaire. La Préfecture précise qu'un seul manège est possible. A titre dérogatoire et très exceptionnel, il serait possible d'avoir un manège par place. En effet, le décret n°2020-1310, actualisé au 1^{er} mai, interdit les fêtes foraines. Par ailleurs, la venue des groupes déambulant dans le village n'est pas autorisée. A ce jour, l'équipe municipale cherche la meilleure solution, sans être sûre de pouvoir maintenir la fête.

C'est pourquoi le comité des fêtes participera à la fête d'Ailly sur Somme en signe de solidarité intercommunale (aide financière pour le feu d'artifice à hauteur de 1.000 €)

Prochain conseil : MARDI 22 JUIN 2021 à 20H00

Le Maire

Le Conseil Municipal



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 22 JUIN 2021 À 20H00
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s:

BELLEBOUCHE Dominique, BOGAERTS Francine, DECERF Florence, DUFLOS Martine, FOURNET Freddy, LANGLOIS Rémi, LEFEBVRE Hervé, LICOUR Claudine, TALVA Michaël,

Pouvoir : M. FONTAINE Vincent à M. DELATTRE Gilles, Mme LANCKRIET Céline à Mme BELLEBOUCHE Dominique, M. VASSEUR David à M. FOURNET Freddy

Absent(e)s : BLONDEL Fabrice, SENÉ Sabine,

➔ Présents : 10 – Absents : 2 - Pouvoirs : 3

Le compte-rendu du précédent conseil a été approuvé à l'unanimité.

Mme Bogaerts Francine a été élue secrétaire de séance.

1-Délibération horaires Mme Billot (2021.06.01BP)

M. le Maire rappelle que depuis un an Mme Billot est agent intercommunal à la médiathèque. Elle partage son temps entre Saint-Sauveur et Argoeuves. Lors de son entretien individuel, Mme Billot a fait valoir qu'elle n'avait pas assez de temps pour la bibliothèque d'Argoeuves. La commune d'Argoeuves souhaitant augmenter sa quotité de travail, il y a lieu de réduire celle effectuée à Saint-Sauveur. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de baisser le temps de travail de Mme Billot Valérie de 25h à 20h par semaine et autorise M. le Maire à signer tout document et convention appliquant ce nouvel emploi du temps

➔Vote : 13 pour

2- Rapport d'activité gaz

M. le Maire expose le rapport d'activité de concession 2020 de GrDF. La recette d'acheminement s'élève à 100,7 k€. Il est rappelé que le conseil a délibéré il y a peu justement pour encaisser la recette de concession de 1%, soit à peu près 1.000 €. Le nombre d'incidents est minime et le concessionnaire fait preuve d'un temps de réactivité plus que satisfaisant. Le contrat avec GrDF s'achèvera en 2032.

3- Délibération aménagement de terrain pour le terrain multisport (2021.06.03BP)
Délibération pour élagage (2021.06.02BP)

Lors d'un précédent conseil, il a été acté de mettre en place un terrain multisport. Des critères sont à respecter afin de demander une subvention. Il s'avère que les frais de nettoyage et d'élagage peuvent être également pris dans l'assiette subventionnable. M. le Maire a donc demandé un devis (même si les travaux ne sont prévus qu'en fin d'année). La SARL Elag Conseil propose l'abattage des peupliers par démontage avec évacuation. Le devis s'élève à 9.360 € HT, soit 11.232 € TTC.

➔Vote : 13 pour

Avec ce devis, il y a lieu de faire une demande de subvention au département et à la Région avec une participation escomptée de 40% chacun.

➔Vote : 13 pour

4- Info permis d'aménager Valcity

Une parcelle dans la ZAC I entre le garage MAN et l'autoroute a été rachetée par Valcity. 6 ou 7 lots vont être établis et prochainement vendus.

5- Info vente de terrain Gueudet

Un terrain se trouvant le long de la RD1001 menant au rond-point des bornes du temps avait été vendu il y a 12 ans à l'entreprise Gueudet. A l'époque, ses dirigeants étaient très pressés de construire et de s'installer. Ils avaient même fait sauter la clause de constructibilité (imposant un délai de construction). Il s'avère que rien n'a été construit, ce qui a engendré parfois des difficultés lorsque la parcelle a été occupée par les gens du voyage, par exemple. La société Gueudet a décidé de revendre la parcelle à Valcity et ainsi de faire une culbute financière. Pour la commune, c'est clairement une perte puisqu'aucune rentrée fiscale n'a été réalisée, le terrain étant resté vide.

6- Info vente terrain derrière les Tamaris

M. le Maire explique qu'un promoteur se porterait acquéreur de la parcelle située derrière les Tamaris afin de créer 42 lots. La commune a été sollicitée pour être associée à ce projet. Toutefois, le maire a tout de suite indiqué que cette zone 2AU n'était pas constructible dans l'immédiat et la simulation est irréalisable pour l'instant.

La commune a deux mois pour exercer son droit de préemption, le terrain s'étend sur près de 3 hectares. Après en avoir débattu, la commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

7- Organisation du 14 juillet

Le programme des festivités est présenté, conforme aux années précédentes hormis le jeu du bâton qui est abandonné pour cette année. Tous les conseillers sont les bienvenus pour participer et faire vivre les jeux.

→Vote 13 pour

8- Feu d'artifice (2021.06.04BP)

La commune a décidé de reprendre les festivités du 14 juillet en organisant un feu d'artifice le mercredi 14 juillet. Il apparaît de plus en plus évident que les habitants souhaitent retrouver une vie normale. Les gestes barrières seront toutefois à respecter et ainsi les habitants pourront profiter d'un feu d'artifice composé de chandelles, de bombettes, de comètes, etc...

Le devis de la société la Palombe s'élève à 3.850 € TTC. Les agents communaux feront le maximum afin d'assurer un spectacle de qualité. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis de la Palombe à hauteur de 3850 € TTC.

→Vote 13 pour

9- Etude diagnostique du réseau d'eau potable (2021.06.05BP)

Nous avons pris contact avec l'Agence de l'Eau dans le cadre des travaux de déconnexion et d'interconnexion. A cette occasion, notre interlocuteur a suggéré d'établir une étude diagnostique de réseaux d'eau potable afin de pouvoir connaître l'état de la station de pompage et du château d'eau. Ainsi ce diagnostic nous permettrait de planifier des travaux.

Le devis de la société Conseils Environnement Territoire s'élève à 24.280 € HT, soit 29.136 € TTC. Cette étude devrait être subventionnée par l'Agence de l'Eau à hauteur de 80%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE le devis de la société « Conseil Environnement Territoire » pour un montant de 24.280 € HT et autorise M. le Maire à signer le devis et tout document lié à cette opération.

→Vote 13 pour

10- Demande de subvention à l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'étude diagnostique du réseau d'eau potable (2021.06.06BP)

Par délibération 2021.06.05BP, le conseil municipal a validé l'étude diagnostique du réseau d'eau potable pour un montant de 24.280 € HT. Cette étude peut faire l'objet d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 70%. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal SOUHAITE demander la subvention à l'Agence de l'Eau et autorise M. le Maire à constituer le dossier de subvention, à signer tout document lié à cette opération et à établir le titre de recettes une fois la subvention notifiée.

→Vote 13 pour

11- Info aide sociale ponctuelle

M. le Maire informe qu'une aide sociale a été octroyée en urgence à une personne dans le besoin par le CCAS. Il a fallu agir rapidement car la direction générale des finances avait déjà appliqué des pénalités.

12- Transports Eloi TEF/ TBO (2021.06.07BP)

M. le Maire explique qu'il a dû procéder à un troisième courrier de rappel des conditions d'utilisation de la parcelle. Le non-respect avait engendré la rupture de la convention par la collectivité au 30 juin 2021. Après ce délai, il est proposé d'appliquer une pénalité de 1.000 € par semaine de retard.

→Vote : 13 pour

13- Adhésion de la commune de Salouël à la FDE (2021.06.08BP)

La FDE nous demande d'accepter l'adhésion de la commune de Salouël. Chacune des communes déjà adhérentes est sollicitée pour donner son avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal SE DECLARE favorable à l'adhésion de la commune de Salouël à la FDE 80.

→Vote : 13 pour

14- Délibération heures supplémentaires – heures complémentaires

Il y a lieu de régulariser les heures supplémentaires et les heures complémentaires qui pourraient être effectuées par les agents. Elles ne sont pas à traiter de la même manière. Les heures complémentaires sont les heures effectuées par les agents à temps non complet, les heures supplémentaires sont à compter au-delà du temps légal (soit 35h). Les heures sont régies par un décret que M. le Maire expose aux conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE l'indemnisation et la compensation des heures supplémentaires et complémentaires en fonction de la quotité travaillée sur feuilles d'heures signées par M. le Maire

➔Vote : 13 pour

15- Admission en non valeur

M. le Maire rappelle que le logement communal a été libéré mais il devrait faire l'objet de nombreuses réparations. L'occupant étant malheureusement décédé, il n'est pas possible de récupérer les sommes indues auprès des enfants qui sont insolvable. Il faut procéder à des admissions en non-valeur afin d'éviter toute relance par les services fiscaux qui n'aboutiront pas de toute façon. Le montant de l'admission en non-valeur s'élève à 6.519,03 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur des recettes correspondant à la liste des produits irrécouvrables N° 4932760011 dressée par le comptable public.

➔Vote : 13 pour

16- Animation foraine

M. le Maire rappelle qu'à cause de la crise sanitaire, il n'a pas été possible d'organiser la fête locale dans les conditions normales. Pour cette raison, cette année, il a été décidé d'organiser tout de même une animation foraine le week end du 26 et 27 juin. Les forains avaient été ravis des tickets dont les habitants avaient pu bénéficier l'an dernier. Le Conseil est sollicité pour renouveler ou non cette opération qui devait être unique. Au vu de la situation, le conseil s'accorde pour renouveler l'opération des bons de 10 € pour les enfants de Saint-Sauveur afin qu'ils puissent profiter des attractions.

➔Vote : 13 pour

17- R.A.D (rapport d'activités du délégataire)

M. le Maire présente le rapport d'activité du délégataire pour l'eau, en l'occurrence, Véolia. Le prix de l'eau est à 2,07 €. Il est important de retenir que le taux de conformité des prélèvements microbiologiques et physico-chimiques validés par l'ARS est à 100 %.

18- Don à la commune

Une habitante d'Argoeuves a bénéficié d'une succession dans laquelle deux parcelles pourraient être octroyées à la commune : la parcelle AB225 et AB226. M. le Maire va prendre rendez-vous avec le notaire pour connaître les modalités d'acceptation de ce don. Sur le principe, vu la localisation des parcelles, le conseil municipal accepte ce don.

19- Organisation des élections

Le Maire annonce qu'il n'y aura pas une mais deux élections, régionales et départementales. Il faut donc de nouveau établir les plannings de permanence. Des volontaires seraient les bienvenus. M. le Maire adressera dès que possible les plannings actualisés.

Si vous êtes disponibles, M. le Maire propose aux conseillers de se rendre à l'invitation journée Gamme MAN le 1^{er} juillet de 10h à 16h.

Prochain conseil : VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2021 à 20H30

Le Maire

Le Conseil Municipal

